



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2021-099

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques /

82-2021-09-02-00001 - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire. Subdélégation de signature donnée au service budget logistique (1 page)

Page 3

Direction Départementale des Finances
Publiques

82-2021-09-02-00001

Décision de délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire. Subdélégation
de signature donnée au service budget logistique

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES**
DE Tarn et Garonne
5-7 Allées de Mortarieu, CS 70770
82037 MONTAUBAN CEDEX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 25 novembre 2020, portant nomination de Madame Chantal MAUCHET, Préfète de Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Michel POUX, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2021-09-01-00001 du 1^{er} septembre 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Delphine SIGNORET, administratrice des Finances publiques ;

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine SIGNORET, les délégations qui lui sont conférées par arrêté du préfet de Tarn et Garonne en date du 1^{er} septembre 2021, seront exercées par :

Monsieur Jean-Jacques EGO, inspecteur divisionnaire,
Monsieur Xavier DUJEANTIEU, inspecteur,
Madame Anne-Marie MYRONIOUK, contrôleur principale,
Madame Elisabeth RIGAL, contrôleur principale.
Monsieur Laurent WERLEN, contrôleur.

Madame Françoise JANER, inspectrice divisionnaire, pour ce qui concerne le titre 2.

Montauban, le 2 septembre 2021
La directrice du pôle pilotage et ressources


Delphine SIGNORET